

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 609

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Chassaigne et les membres du groupe de la Gauche démocrate
et républicaine - NUPES

ARTICLE 15

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« trois ans »

les mots :

« dix-huit mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement réduit la durée de l'expérimentation liée à l'autorisation des Jonum de trois à un an. En effet, deux ans apparaissant suffisants pour mesurer les conséquences de l'autorisation de ces jeux, notamment en matière de santé publique. En l'absence d'éléments sur les conséquences de cette autorisation et sur les potentiels risques liés à ces jeux (blanchiment, pratiques à risques etc.) trois ans semblent excessifs.